

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 46 (1917)
Heft: 14

Artikel: À propos d'éducation patriotique [suite]
Autor: Dévaud, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour nous se succèdent les années et s'écoule lentement la vie... »

Ces paroles, tout empreintes d'une sage et mélancolique résignation, mirent fin à notre dialogue. X.



A propos d'Education patriotique

(Suite)

La Formation nationale et l'Enseignement

Ce long exposé devrait être suivi de conclusions pédagogiques qu'il ne nous est point possible d'exposer en détails pour l'instant. Notre but, au reste, était moins d'exposer dans son ampleur la préparation de notre jeunesse à son devoir civique qu'à rappeler aux instituteurs fribourgeois certains principes fondamentaux qui me paraissent avoir été trop oubliés au cours de la discussion du problème de l'éducation nationale. Nous nous bornerons donc à signaler l'une ou l'autre conséquence didactique, d'une application immédiate dans nos écoles ¹.

La virilité sociale et politique est moins le fruit d'un enseignement que de l'éducation totale, et en premier lieu de l'éducation morale. Elle consiste moins en un enseignement qu'en une formation intérieure, en un savoir qu'en une conduite.

Le rôle de l'école, qui est d'instruire, nous paraît donc plus restreint que les promoteurs de l'éducation civique ne le prétendent. Le patriotisme n'a pas attendu l'organisation de l'école publique contemporaine pour animer les cœurs et les volontés jusqu'au sacrifice du sang. Il n'est pas appris de par livres et leçons. La réorganisation du programme scolaire et post-scolaire, ni le renouvellement des méthodes d'enseignement ne suffiront à parer aux insuffisances de

¹ L'examen et la discussion des principes et de la pratique de l'autonomie scolaire et du collectivisme didactique de *l'Arbeitsschule* nous entraînerait trop loin. Il est instable que la discipline scolaire peut développer de précieuses qualités sociales. On lira avec profit, sur le rôle éducatif de la discipline et de l'autorité, le suggestif livre de M. l'abbé F. Kieffer, directeur de la section française du Collège Saint-Michel à Fribourg : *L'Autorité dans la Famille et à l'Ecole* (Beauchesne, Paris, 3 fr. 50).

notre patriotisme (insuffisance prétendue, qui n'est nullement prouvée), parce que celui-ci, vertu morale, relève de la discipline et du gouvernement des cœurs et des volontés. Les qualités démocratiques ne sont pas communiquées par des cours éloquents ; nul manuel, fût-il revêtu de l'approbation du Conseil fédéral et de la Conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique, ne saurait augmenter d'une once le sens du sacrifice, ni faire progresser d'une ligne l'esprit d'initiative. Cela, comme dit Pascal, est d'un autre ordre. Il en ressort que la motion Wettstein, acceptée et appuyée par M. Calonder, nous semble, au point de vue purement pédagogique, d'une flagrante inutilité, abstraction faite de son inopportunité politique et des susceptibilités confessionnelles légitimes qu'elle a soulevées. D'autant plus que ce qui ressortit à l'enseignement, dans la formation nationale, l'école peut l'accomplir sans aucune intervention fédérale dans le domaine d'autrui, c'est-à-dire des cantons ¹.

¹ Nous applaudissons volontiers aux paroles pleines de sens de M. Jaccoud, Recteur du Collège Saint-Michel, dans son rapport de juillet 1917 : « Au lieu de rester un ensemble de renseignements banals sur l'organisation et le fonctionnement de notre administration fédérale, l'éducation nationale deviendrait une sorte de catéchisme politique, à la base duquel, plutôt que notre vieil esprit suisse, qu'on traite de cantonalisme mesquin, il y aurait la conception moderne de l'Etat, non pas celle qui a trouvé sa réalisation dans l'Empire britannique ou aux Etats-Unis, mais celle qui, dérivée de Rousseau et de Kant, a été mise à profit par Napoléon et les grands Etats du continent européen. La guerre actuelle a fait parfaitement ressortir la puissance d'absorption et de destruction de l'Etat dit moderne, qui annule l'individu et écrase tout par sa masse. L'ancienne Suisse, la vraie Suisse, n'a jamais admis cette omnipotence du pouvoir. Ceux qu'on appelait si bien les Suisses, qui, au fond, formaient la Suisse par leur puissante individualité, entendaient rester maîtres chez eux, chacun dans sa famille, sa commune et son canton ; c'est en cela qu'ils faisaient consister leur liberté, et non dans un simple droit de vote où ils pouvaient rester en minorité ; loin d'accepter un maître central, qui eût disposé de tout, ils ne recouraient au lien fédéral que pour coordonner l'usage de cette liberté et la protéger contre les ennemis du dehors ». On nous répète que le meilleur résultat de la guerre actuelle sera de permettre aux peuples de disposer d'eux-mêmes. Nos traditions politiques, d'accord avec les exigences du temps présent, demandent de même que nos cités régionales continuent à disposer d'elles-mêmes. Nous n'avons à nous modeler ni sur la France centralisée, ni sur l'Allemagne militarisée ; nous n'avons qu'à nous inspirer de nous-mêmes, de notre passé et de notre esprit suisses, et, si nous voulons des exemples extérieurs, de pays de constitutions semblables à la nôtre, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Nous ne voyons pas avec une satisfaction sans mélange l'école étendre le cercle de ses attributions, supplanter les organes premiers de l'éducation et nous prendre toute notre enfance. Son premier devoir est de ne pas empêcher les éducateurs naturels d'accomplir le leur. Elle a été créée pour meubler les esprits et les mémoires, pour assurer le développement intellectuel ; c'est sa tâche propre, où elle est actuellement irremplaçable.

Mais quand elle prétend réformer les caractères, moraliser les volontés, modeler les consciences civiques, voire même refondre la société, nous serions portés à penser que son zèle frise l'indiscrétion ; d'autres agents ont en ces besognes le pas sur l'école ; celle-ci doit se borner modestement à favoriser et soutenir leur action sans prétendre s'y substituer.

La première patrie est le cercle de la famille ; l'enfant y apprend à aimer son pays en aimant sa mère tout simplement, en attendant d'aimer sa propre famille et son foyer. Aussi bien, c'est la première tâche de la formation patriotique de l'attacher fortement, par les liens de l'accoutumance et de l'affection, à un coin de terre où il se sente chez lui. Il faut lui faire prendre racine dans la terre maternelle, pour qu'il s'y développe et produise œuvre utile, — première étape de l'éducation nationale. Et la seconde sera d'étendre à la nation historique et politique le sentiment et le vouloir patriotiques, nés et grandis dans et par l'ambiance familiale, locale, en même temps que le corps et l'âme de l'enfant, de l'adolescent.

Que la législation favorise donc la prospérité et la stabilité de la famille ; que l'organisation du travail ne tende point à en dissocier les membres ; que le souci de tous soit de n'attenter jamais à la conception religieuse de l'union de l'homme et de la femme en vue de l'enfant, et notre patrie tirera de cette discrétion fédérale plus de profit que de cours civiques abstraits et facilement ennuyeux ¹.

¹ D'autres nécessités me semblent devoir mériter mieux l'appui de la Confédération que l'organisation d'un enseignement civique trop uniforme et trop officiel pour être fructueux, en particulier, l'encouragement de l'apprentissage, le soutien de l'enseignement professionnel pour les garçons et des écoles ménagères pour les filles.

La patrie a pour centre le foyer. Nulle formation civique ne vaudra la fixation définitive du jeune homme en un lieu, auquel il s'attache par les liens forts et doux, infrangibles, du mariage et de la famille. Mais la constitution du domicile familial présuppose l'exercice d'une profession. L'exercice de la profession dépend de l'apprentissage sérieux et complet. Le métier y gagnera, certes, et aussi la famille. Or, c'est de l'amour

Les institutions qui sont, en dehors et à côté de la famille, les facteurs naturels du patriotisme : l'étroite société communale et paroissiale, la profession, les associations de jeunesse, institutions où l'enfant, puis l'adolescent et le jeune homme, entre et joue son rôle par le fait même qu'il naît, vit et se développe en un lieu déterminé de la nation, méritent de même d'être sauvegardées et respectées. Elles le seront de fait tant que les autonomies scolaires cantonales le seront par les pouvoirs fédéraux, car les législations et règlements cantonaux, n'embrassant qu'un territoire restreint, accordent aux institutions locales et régionales le libre jeu nécessaire au déploiement d'une féconde et diverse activité.

D'ailleurs les cantons ne sont-ils pas aussi des patries ? Le patriotisme d'une confédération d'Etats diffère de celui d'une nation unifiée. Nos vingt-cinq Etats ont leur autonomie, leur histoire, leurs traditions, leurs mœurs, leur caractère. Ce sont des biens régionaux qui doivent être conservés et transmis d'une génération à l'autre comme un héritage précieux. La diversité cantonale est quelque peu touffue, comme la nature et comme la vie ; la force de l'union et l'ordre y peuvent être assurés sans supprimer la liberté. Des esprits mal tournés s'en sont offusqués cependant et nous souhaitent, éblouis par la régularité et la méthode d'un certain nationalisme florissant non pas même Outre-Rhin, mais Outre-Elbe, nous imposer un système d'unification raide de nos sentiments, de nos idées et de notre enseignement. Les officines fédérales travailleraient à la fois au ravitaillement de nos estomacs et à celui du cerveau ou du cœur de nos enfants. Au civisme, sans doute complet, ordonné en leçons et paragraphes comme un régiment de la Garde prussienne, approuvé par le Chef du Département de l'Intérieur, à Berne, et contresigné par le Chancelier de la Confédération, officiel, mais pauvre, comme tout ce qui est artificiel, nous préférons le patriotisme plus riche, plus souple, où aboutissent d'elles-mêmes, parce qu'il est naturel, dans chaque cité

familial que dérive l'amour patriotique ; mourir pour la patrie, se traduit par mourir pour sa femme et ses enfants, pour son foyer. Et la prospérité de la patrie est constituée d'abord par la prospérité des familles. Tout ce qui peut « enraciner » le jeune homme, la jeune fille, dans un lieu, en un coin du sol national, par des intérêts d'honnête aisance et d'affection domestiques, me paraît plus efficace de force et de richesse nationales que l'édition de livres et l'organisation de cours civiques. Aussi bien, la patrie est d'abord le lieu et le milieu où le père agit en tant que père, où il accomplit ses obligations à l'égard de l'enfant.

régionale, les volontés librement associées en une nation suisse ¹.

Le patriotisme naît avant l'école et hors de l'école, dans la famille, dans l'ambiance locale et régionale.

L'école ne crée donc pas le patriotisme ; mais elle peut l'éclairer, le purifier et l'élargir ; et cette tâche lui suffit.

Le patriotisme nous est naturel ; il dérive de notre nature sociale ; la raison cependant doit y acquiescer. La tâche de l'école sera d'abord de faire comprendre, de faire admettre ces raisons : le jeune homme tient ce qu'il est de son père et de sa patrie ; il a contracté envers sa patrie aussi bien qu'à l'égard de sa famille des obligations que sa conscience et Dieu lui commandent de remplir. Elle s'efforcera ensuite de compléter et de renforcer l'action des agents naturels de la formation patriotique : ambiances physique, familiale, locale et régionale, professionnelle, politique, religieuse, d'amplifier les sentiments, qui se restreignent volontiers aux affections immédiates, d'élargir l'étroitesse de l'esprit de clocher et, au besoin, de rectifier le sens national que faussent souvent les maximes égoïstes des familles, les intérêts particuliers des localités ou des professions. Elle exposera enfin, en un programme rationnel, l'ensemble des notions que doit posséder le citoyen au seuil de la majorité politique.

La leçon n'est qu'une réponse. Mais la réforme suppose une question antérieure ; la question suppose à son tour un désir de savoir, donc l'éveil d'un intérêt. Nul n'est attentif à ce qui lui est indifférent. L'écopier ne profite d'un enseignement que dans la mesure où il est attentif, donc dans la mesure où cet enseignement correspond en lui à quelque besoin de savoir. Toute leçon qui n'est pas appropriée au stade mental de l'écopier demeure inefficace, — nuisible même, parce que la défloraison d'un savoir prématurément donné tue l'intérêt dans son germe et provoque le dégoût. Les leçons de civisme qu'on nous recommande n'auraient-elles pas ce résultat peu souhaitable d'une regrettable indifférence politique, sinon pire, pour peu qu'elles soient indiscreètes, ennuyeuses ? Elles ont des chances de l'être, tant que d'imprudents faiseurs de programmes brûlent les étapes normales et moyennes de l'intérêt d'un âge donné.

¹ M. Jaccoud, dans son Rapport, nous avertit justement que la formation civique, indispensable, nous le répétons, « doit être puisée dans la famille et dans les écoles dépendant de la famille », doit donc dériver du peuple autochtone, et non s'inspirer de l'imitation de l'étranger, ni se laisser imposer par « un pouvoir central reflétant une science universitaire qui n'a rien de spécialement suisse ».

L'appellation de « connaissances civiques » devrait, à mon avis, être réservée aux branches dont c'est l'objet spécifique de faire « connaître » aux nouvelles générations la terre, les hommes et les institutions de la patrie, donc la géographie, l'histoire et l'instruction civique.

(A suivre.)

E. DÉVAUD.



UNE HISTOIRE

Hier encore on voyait dans ma petite ville
Un jeune homme portant le nom de Paul-Emile.
Il avait tout pour lui, la vigueur, la santé ;
Il marchait rayonnant dans la prospérité.
Fils d'un père économe et d'ardeur peu commune,
Il était héritier d'une grosse fortune.
Mais, malheureusement, il était paresseux,
Amateur de bon vin et surtout vaniteux.
Il voulait, à tout prix, se rendre populaire ;
Ami de tout le monde, à tous il voulait plaire.
On le voyait, le soir, trônant au cabaret,
Entouré de flatteurs, il buvait, pérorait ;
Il aimait cet encens, il leur offrait à boire,
Et de cette façon conquit vite la gloire.
A lui, tous les honneurs que donne le public ;
Même un jour il avait manqué d'être syndic.
On riait aux éclats de ses chansons légères,
De ses discours risqués qui jaillissaient des verres.
Il semait largement, payait, cautionnait.
Toujours sûr de lui-même, et rien ne l'étonnait.
Et, naturellement, il avait pris en haine
Ceux qui ne buvaient pas, et sa bouche était pleine
De sarcasmes pour ceux qui voulaient servir Dieu.
Sa langue les lardait sans relâche, en tout lieu.
On l'entendait partout, à tout propos redire
Que croire en Dieu c'était ou folie ou délire,
Que quand on est instruit, on ne croit plus à rien,
Que se moquer de tout est le souverain bien.
Et beaucoup écoutaient l'homme plein de science
Qui sur les braves gens bavait son insolence.
On le flattait, on l'encensait, on l'admirait,
Et que d'argent, par tous les bouts, on lui tirait !
Un jour il m'écrivit une lettre grossière,
Un tas de fautes, mais digne d'une sorcière.
Et, naturellement, je ne répondis rien,